SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Unitaire 33

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Directeur de la publication:
Alain Besse
Numéro CPPAP: 0410S07262
ISSN 1165-7979
Imprimé par nos soins
Prix du numéro: 0,75 euros
Numéro 62
novembre 2007
Siège: 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex
Tél: 05 56 31 26 63
Fax: 05 56 31 23 19
snu33@snuipp.fr
http://33.snuipp.fr

Tous en grève le 20 novembre

Le 18 octobre a été l'occasion d'une première mobilisation d'ampleur contre la politique voulue par Sarkozy et appliquée par Fillon.

En Gironde, 10000 personnes sont venues manifester pour la retraite, le pouvoir d'achat et le service public.

Ce mois d'octobre a vu une succession d'initiatives sur des sujets divers :

le 13 octobre, plusieurs milliers de manifestants à Paris à l'appel des syndicats et d'associations comme la FNATH, pour un régime de santé solidaire et contre les franchises.

Le 20 octobre, 1000 personnes à Bordeaux à l'appel du RESF, de syndicats, d'associations et de partis politiques de gauche et action nationale contre la loi sur l'immigration, le délit de solidarité et en soutien aux familles sans papiers.

Les attaques du gouvernement sur le service public et notamment le service public d'Education sont sans précédent :

- 22000 suppressions de postes au budget 2008.
- Casse du statut des fonctionnaires avec l'annonce de possibilité de signer des contrats de droit privé et l'obtention d'un « pécule » pour ceux qui veulent quitter la fonction publique.
- Allongement du nombre d'années de cotisation pour tous et baisse du volume général des pensions.
- Baisse du volume horaire de l'enseignement public pour tous les élèves avec la semaine à 4 jours.
- Financement des écoles privées par les mairies.
- Réforme de la note et du déroulement de carrière avec une prééminence d'un entretien forcément subjectif et une plus grande place au mérite.

Ecole
Service Public
Salaire

Construire un mouvement d'ampleur

Seul un rapport de force offensif pourra faire barrage à cette politique destructrice : c'est l'avenir de notre métier et de nos élèves qui est en jeu !

Il nous faut construire un mouvement d'ampleur en impliquant aussi les parents d'élèves et tous les citoyens.

C'est pourquoi nous vous appelons à venir nombreux le mardi 20 Novembre : Grève unitaire fonction publique (FSU, CGT, CFDT, Solidaires, UNSA, FO, CFTC).

Mobilisons nous !

Laurence Laborde
Claire Bordachar

Sommaire

Page 1:
éditorial
Page 2-3:
actualité: plan de rattrapge
grève du 20/11: appel intersyndical
Réforme de la Fonction publique
Page 4-5:
actualité: grève du 20/11
Motion de conseil d'école'
Lettre au président
Page 6 à 9:
dossier: direction
semaine à 4 jours
EVS etRESF
maternelle et difficulté scolaire
page 10:
Retraites et Sécurité Sociale: des choix solidaires
page 11:
Changer de départements
page 12:
Bulletin d'adhésion

Déposé le 2 novembre 2007

étiquette

Dispensé de timbrage
Bordeaux CTC
Unitaire 33
44 cours A. BRIAND
33075 BORDEAUX CEDEX
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Agenda en bref:

Mardi 20 nov: grève de la fonction publique

Samedi 17 nov: manifestation contre les franchises médicales

Lundi 19 nov: ouverture de la phase des permutations informatisées

Actualités: Grève le 20 nov

Un nouveau plan de rattrapage budgétaire pour la Gironde

Le P/E mesure le nombre d'enseignants pour 100 élèves. Cela permet en fonction des résultats de comparer les différents départements.

Notre P/E nous place dernier en Aquitaine et en queue de peloton des autres départements français. Pour rattraper le P/E national, il manque encore 341 postes au vu des effectifs de rentrée 2007: 127 747 élèves.

A titre d'exemple: nous avons pour quasiment le même nombre d'enfants scolarisés en Seine Maritime (118 449) 372 postes en moins .

Le dernier plan de rattrapage obtenu en Gironde a simplement permis que la situation ne s'aggrave pas davantage. Notre P/E reflète, en effet, les très grandes difficultés que nous rencontrons dans notre département: la configuration géographique(rural important) le nombre croissant d'élèves et les restrictions budgétaires font que nous peinons à ce que les enfants de Gironde aient la même qualité d'enseignement que la moyenne des élèves en France.

Nous allons revenir plus en détails sur quelques éléments de déclinaison de ce P/E.

Il manque en Gironde 350 postes pour rattraper la moyenne nationale.

Ce manque a des conséquences graves sur les taux d'encadrement, l'accueil des moins de 3 ans, les capacités de remplacement.

Taux d'encadrement dans les écoles

Actuellement 280 écoles dépassent les 25 élèves par classe:

154 en maternelle hors ZEP /REP
2 en maternelle ZEP (Pauillac Pradina et Ste Terre)
116 en élémentaire hors ZEP REP
2 en élémentaire ZEP /REP (St Christoly de Blaye , St Mariens)
3 en RPI hors ZEP
3 en RPI ZEP/REP

La situation du nombre de classes à plus de 25 élèves restera donc très probablement inchangée l'année prochaine. Elle risque même de s 'aggraver.

En effet, à la rentrée 2007, 4 écoles en ZEP n'ont eu aucune ouverture alors que leur moyenne dépasse 25 élèves par classes. C'est le cas de Ste Terre où la moyenne des effectifs en maternelle est de 27,7.

4 écoles élémentaires Hors ZEP qui dépassent 27 élèves par classe n'ont pas eu d'ouverture en septembre alors qu'au CTPD du mois de juin des écoles similaires ont eu des ouvertures avec des moyennes plus basses. C'est le cas des écoles Troquereau à Coutras avec 27.3 de moyenne et Bazas avec 27.5 de moyenne.

Nous sommes donc dans des normes de classes bien au dessus de 25 enfants, ce qui se traduit souvent pour les classes de cycle 3 à plus de 30 élèves par classe notamment à Bazas avec des classes à 33 élèves et pour conséquences:

- le travail rendu extrêmement difficile avec les enfants en difficultés
- des difficultés pour la mise en place de l'informatique, langues vivantes...
- des difficultés dans les zones rurales: effectifs globalisés dans les RPI (à Fours en maternelle ils sont 34 élèves en petite et moyenne section) ; classes à multiples niveaux.

Accueil des moins de 3 ans

En ZEP : 55 écoles scolarisent les moins de 3 ans mais 3 non : Bègles Buisson qui a une moyenne de 24 élèves par classe ; Bègles Curie qui a une moyenne de 23,3 par classe ; et Bordeaux Beck qui a une moyenne de 20,3 élèves par classe.

Hors ZEP : 131 écoles scolarisent les moins de 3 ans.

110 écoles ne les scolarisent pas : 32 de ces écoles ont pourtant moins de 25 élèves par classes (78 ont plus de 25 par classes).

Remplacement

Le taux d'absence des PE est inférieur à la norme nationale.

Le taux d'efficience des titulaires mobiles est supérieur à la norme nationale

Pourtant, voici le taux de remplacement :nous sommes classés 90ème sur 95 avec 45 000 journées de classe non remplacées.

504 titulaires mobiles sur le département : 7,78% de la profession (taux national: 8.06). En 2007 : création à titre provisoire de 6 titulaires mobiles (soit 510)

Laurence Laborde

Manifestation contre les franchises médicales

Samedi 17 Nov

Bordeaux

(lieu précis sur notre site à partir du 6 novembre)

Après la réussite des 4 heures contre les franchises médicales du 29 septembre, les organisations syndicales départementales et les associations se sont réunis le 30 octobre pour discuter d'une manifestation à Bordeaux « contre les franchises médicales ».

Un tract a été rédigé. La date du 17 novembre a été retenue. La liste des signataires sera finalisée à l'occasion d'une nouvelle réunion le mardi 6 novembre.

Rendez-vous sur notre site pour imprimer le tract d'appel.

Brigitte Lopez
FSU

Actualités: grève le 20 novembre

Communiqué de l'intersyndicale Fonction publique

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.

Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction. Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC

Réforme de la fonction publique concurrence ou solidarité: un choix politique

« La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire » François Fillon le 10 octobre 2007

Trop de fonctionnaires ?

Infirmières,.institutrices, professeurs, pompiers,.assistantes sociales, personnels administratifs, éboueurs, cantonniers...

Ensemble nous sommes 5,2 millions, fonctionnaires ou agents, exerçant notre activité dans les services de l'État, les hôpitaux, les collectivités territoriales et des établissements publics au service de l'intérêt général. Si notre rôle social est bien connu, nous sommes également créateurs de richesse, la part des administrations publiques dans le PIB s'élève à 16%.

l'emploi en chiffres(Etat)

2003 - 993 postes
2004 - 4537 postes
2005 - 7392 postes
2006 - 5430 postes
2007 - 15032 postes
2008 - 22921 postes

Annonces sur les quatre années

2009 à 2012 : -120000 à -150000 postes.

La diminution drastique du nombre de fonctionnaires et la réduction du périmètre de l'état par modification des structures ou privatisation de certaines missions sont les objectifs du gouvernement .

Trop chère la fonction publique ?

Rémunérée par l'impôt, la fonction publique doit rendre des comptes d'efficacité. La FSU fait des propositions incessantes pour l'améliorer.

Mais elle interroge en même temps les choix budgétaires.

Est-il juste de diminuer les droits de succession dans les 22 cas sur 100 où ils existaient, de fixer un bouclier fiscal, de faire 15 milliards de cadeaux fiscaux, dont la moitié bénéficie aux 10% les plus riches ou de financer l'école, les infrastructures collectives, les salaires de ceux qui travaillent au service de toute la population ?

Sondage du ministère 6 sept. 2007 sur la fonction publique

- **90% l'estime UTILE**
- **77% COMPÉTENTE**
- **66% Répond aux attentes des usagers.**

Dynamiter le statut pour casser la fonction publique

L'individualisation des rémunérations serait mise en place avec l'instauration du mérite et l'incitation individuelle à travailler plus au lieu de répondre à l'augmentation des salaires de tous. L'abandon du concours d'entrée, l'instauration d'un « pécule de départ » vers le privé et le choix d'un statut « négocié de gré à gré » détruiraient définitivement le statut de la fonction publique qui a permis que se constitue en France une fonction publique intègre, professionnelle et impartiale, aussi bien au service de l'État que des collectivités territoriales et des établissements publics, ce que tout le monde quasiment reconnaît.

C'est l'égalité de tous et partout devant le service public qui sera définitivement remise en cause. Que cette égalité laisse encore beaucoup à désirer est une évidence que les syndicats dénoncent quotidiennement. Ce n'est pas en supprimant cette exigence que l'on y répondra.

Là aussi le choix de la libre concurrence contre la solidarité est un choix politique

Les salaires Salaire moyen d'un cadre A de la FP : 2 465 € d'un cadre du privé : 3 638 € Salaire de base FP : 1080,9 € SMIC : 1005,37 € Il faut savoir que c'est une part toujours plus petite des richesses de la France qui est consacrée aux salaires et aux pensions des agents de la Fonction Publique : le recul entre 1979 et 2005 est de 1,1 point du PIB, environ 19 milliards d'euros. La part du budget de l'Etat dans le PIB ne cesse de reculer Comme l'ensemble des salariés, les agents de la Fonction Publique subissent une baisse de leur pouvoir d'achat : près de 7% dans la FP depuis 2000. Où sont les inégalités ?En 2006, 38% de salariés perçoivent moins de 1,3 SMIC.Le pouvoir d'achat des 3500 foyers les plus riches (revenu moyen de 1,88 millions d'euros) a progressé de 42,6% en 8 ans. 90% des foyers n'ont connu une progression moyenne que de 4,6%.

Brigitte Lopez

Actualités: grève le 20 novembre

Communiqué de l'intersyndicale de l'Education

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Pour un service public d'Éducation de qualité, pour de meilleures conditions d'encadrement, pour permettre la réussite de tous, contre la précarité, pour de meilleurs salaires

Tous en grève le 20 novembre

Relayons la campagne d'opinion « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent »

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accentueront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accentuera encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition /« Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent »,/ en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

Paris, le 23 octobre 2007

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

Éducation nationale : Un front unitaire sans précédent

Autour de l'enjeu du service public d'Education, et de la défense de l'idée de la réussite de tous, 17 organisation se sont réunis au niveau national. L'objectif est de conduire tous ensemble une véritable campagne d'opinion pour porter l'idée que améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent.

Pour se faire, elles proposent de faire signer massivement la lettre au président (page suivante) et de faire voter par les conseils d'école la motion ci-contre.

Au niveau départemental, elles se rencontrent début novembre pour envisager les modalités de la campagne en Gironde

Motion de Conseil d'école

Parce que le pays a besoin d'un système éducatif à la hauteur de ses ambitions pour parvenir à faire réussir tous les élèves,

Parce que le choix du gouvernement de supprimer 11200 emplois dans l'éducation augure mal de sa capacité à répondre à cette ambition,

Parce que l'école se doit de lutter contre les inégalités sociales plutôt que de les conforter,

Parce que remettre en cause le collège pour tous est contradictoire avec cette idée,

Parce que lutter contre tous les ghettos scolaires est un devoir pour le pays,

Parce que supprimer la carte scolaire et rétablir les sélections dans le système éducatif va à l'encontre de ce principe.

C'est pour cela et afin de vous faire part de leur profonde inquiétude, Monsieur le Président de la République, que les membres du (1)…….. tiennent à s'associer à la lettre ouverte que vous ont envoyée 15 organisations et qu'ils vous adressent cette motion.

Pétition lettre au président

Vous semblez découvrir ce que nous n'avons cessé de dénoncer : après des années de progrès constants, de hausse du niveau de formation des jeunes, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté.

Mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales. S'il y a des difficultés dans l'Ecole, elles renvoient aussi, tout le monde le sait, à des difficultés vécues au quotidien hors de l'école par des milliers d'enfants et de jeunes.

Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une Ecole à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute, mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays. C'est pourquoi l'Ecole doit réussir à se transformer. C'est ce défi là que doit relever le Service Public d'Education, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les « méritants ».

C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.

« Egalité des chances » ou « ambition-réussite », ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'Ecole.

Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public. Comment avancer avec une politique guidée par la seule réduction des coûts ?

Tristement historique, la suppression de 11 200 emplois dans l'Education nationale (et peut-être plus dans les années à venir), s'ajoutant aux milliers déjà subies, annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves.

C'est inacceptable.

L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle ne peuvent pas se réduire à un problème de « rentabilité » du système, encore moins s'organiser en sélections successives avant le collège, les lycées ou l'université.

Leur avenir se joue dès la maternelle, il se joue dans des classes moins chargées, il se joue dans un collège pour tous, il se joue dans la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun, permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Il se joue certes avec des études dirigées, mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre haute considération.

Cé, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education.

Nom	Prénom	Fonction	école	signature

Fonctionnement de l'école

Direction: compte-rendu du colloque national

Les tâches et les responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école ont considérablement augmenté, se sont complexifiées du fait de l'évolution du fonctionnement des écoles. Et ce, tant du point de vue des relations avec l'administration, qu'avec les collectivités territoriales.

Depuis sept années maintenant, le SNUipp-FSU avec les collègues et d'autres organisations, a engagé l'action autour des questions de direction et de fonctionnement de l'école. Depuis encore plus longtemps, nous portons ensemble des revendications pour obtenir des améliorations et une reconnaissance de la mission effectuée par nos collègues. Ces revendications restent aujourd'hui toujours d'actualité.

Les mobilisations ont obligé le Ministre précédent à ouvrir des négociations. Pour autant, les mesures prises ces dernières années pour tenter de répondre aux problèmes posés, notamment dans le cadre du protocole de 2006, ne répondent pas ou peu aux revendications.

L'abaissement du seuil de décharge au niveau des écoles des 4 classes que la mobilisation a permis d'obtenir s'effectue au détriment de la formation continue et initiale. La nécessité d'une aide administrative que reconnaît le Ministre se met en place en augmentant fortement la précarité.

La mise en place d'EPEP n'apporte pas de réponse aux difficultés. Ce n'est pas en donnant un rôle primordial aux collectivités territoriales dans le pilotage et la gestion des écoles, ce n'est pas en leur donnant plus d'autonomie, en les dotant d'un chef d'établissement, que nous verrons aboutir notre projet de transformation de l'école, pour la réussite de tous les élèves, pour l'égalité d'accès au service public d'éducation.

En réponse aux mobilisations, le ministère a opposé des sanctions financières, pensant ainsi faire cesser le blocage administratif. C'est faire peu de cas de la ténacité et de l'engagement des collègues sur l'ambition de transformer l'école ! Ce n'est pas la solution ! Ni sur ce dossier, ni sur d'autres. Nous demandons l'annulation de toutes les sanctions.

Aujourd'hui, les questions autour de la direction et du fonctionnement de l'école restent entières. Pour nous, le dossier reste ouvert et nécessite la réouverture de négociations. Pour assurer la direction et le fonctionnement de l'école, de la réussite pour tous, le Snuipp revendique :

- du temps supplémentaire pour la direction, pour toutes les écoles ; la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches administratives et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et - une amélioration des rémunérations ; la création de postes administratifs et les emplois statutaires correspondant ;
- une formation relative à la prise d'u poste de direction avec un module « travail en équipe » ;
- un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe et une première étape à « 24 + 3 ».

Au niveau départemental, si nous ne reconduisons pas la consigne de blocage de l'enquête Ecolia, nous pensons qu'il est impératif de poursuivre l'action sous d'autres formes.

Nous proposerons une réunion pour élaborer ensemble de nouvelles formes de lutte sur cette question

Le SNUipp-FSU appelle les écoles qui sont dans l'expérimentation, à ne pas transmettre la saisie des effectifs dans Base-élèves. Il demande l'arrêt de l'expérimentation de Base-élèves et un bilan. Il prend les contacts unitaires nécessaires, avec les organisations syndicales, de parents d'élèves, pour engager dans les plus brefs délais de nouvelles étapes de mobilisation.

Base-élève : une première victoire

Affiche de campagne unitaire décembre 2006

Le logiciel Base-élèves amène de grandes inquiétudes quant au devenir des informations qu'il contient sur nos élèves.

Cela a amené les syndicats, la FCPE et d'autres associations à demander sa suspension et au moins dans un premier temps la neutralisation des champs nationalité, suivi RASED et absentéisme.

Le ministère vient d'annoncer le retrait du champ nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine.

Ce premier recul du ministère est important car il montre qu'il n'est pas vain de revendiquer, de lutter et de refuser d'appliquer les ordres lorsqu'ils vont à l'encontre de notre éthique.

Pour autant, le logiciel Base-élève contient toujours des informations qui peuvent être détournées comme le suivi RASED ou l'absentéisme. Nous appelons donc toujours à ne pas remplir ces champs ou à refuser d'entrer dans l'expérimentation. De même certaines zones d'ombres n'ont toujours pas été levées: partage des informations avec les mairies par exemple.

Nous interviendrons dans ce sens lors du CDEN du 14 Novembre avec la FCPE qui a envoyé une motion à faire voter aux conseils d'école qui va dans ce sens.

Claire Bordachar

Généralisation de la semaine à 4 jours : éléments d'analyse

La méthode

La décision du Ministre de l'Éducation Nationale de supprimer la classe le samedi matin a été annoncée fin septembre, au journal de 20 heures. Cette méthode de hussard, banale sous le régime Sarkozy, qui vise à provoquer l'adhésion de l'opinion publique et court-circuiter les discussions avec les organisations syndicales : la date cette annonce, la veille de l'installation de la commission sur l'évolution du métier d'enseignant, n'est évidemment pas un hasard...

Les enjeux

Ils sont définis ainsi par le Ministre (les citations viennent de l'article publié sur le site du MEN) :

1- "Il faut laisser un temps aux familles pour se retrouver", et harmoniser le calendrier national dans ce sens.

Le prétexte d'une nécessaire harmonisation du calendrier national dans le but de "permettre aux familles de se retrouver" semble d'autant plus imparable qu'il met 77% des parents et 71% du grand public de son côté (d'après un sondage opportunément commandé par le ministère lui-même...).

Le Ministre sait bien que, caressée dans le sens du poil, l'opinion opine.

2- "Les élèves français font beaucoup plus d'heures de cours que leurs voisins européens", sans que leurs performances soient meilleures.

La référence aux autres systèmes scolaires européens est assez fallacieuse : le gouvernement s'appuie sur l'émotion suscitée par la médiatisation de l'enquête PISA 2000, qui plaçait la France à un rang moyen quant aux performances de ses élèves. Les débats qui avaient suivi la parution de cette enquête avaient pourtant mis en évidence, ce que ne faisait pas l'enquête, les conditions d'enseignement très différentes selon les pays, en particulier les effectifs dans les classes. On aurait préféré que le Ministre s'éclaire de ce type de paramètres...

La réduction du temps de classe annuel (de 936 heures à 864) soulève par ailleurs de nombreuses questions :

- quelles conséquences sur les rythmes scolaires ? sur les programmes ?
- le niveau des élèves qui auront "moins d'école" n'en souffrira-t-il pas ?
- l'école n'a-t-elle pas obligation d'offrir à tous les élèves le même volume horaire ?
- pourquoi ne pas profiter de la baisse du temps de classe des élèves pour augmenter le temps de concertation des enseignants (1 heure par semaine depuis ... 1989) ?

3- "Les heures gagnées, qui ne sont pas indispensables à la majorité des élèves, seront mises au service de ceux qui en ont vraiment besoin".

Citons le commentaire de J. Bernardin, formateur et membre du GFEN : "On peut s'interroger sur cette logique qui consiste à diminuer les heures d'enseignements ou encore les contenus des programmes pour résoudre les difficultés scolaires, alors qu'il faudrait plus autrement d'école".

A défaut d'apporter plus d'école (puisqu'on en enlève par ailleurs), ces heures libérées peuvent-elles apporter "autrement d'école", ou "mieux d'école" ? Nous en doutons fort : refaire de la classe après la classe n'amènera qu'à reproduire des situations d'échec et stigmatiser davantage encore l'élève en difficulté...

Pour le SNUipp, combattre la difficulté scolaire exige que l'équipe pédagogique, en face de chaque situation, puisse inventer un fonctionnement adapté, utilisant les personnes ressources nécessaires. Ce travail d'équipe doit impliquer les moyens de le mettre en œuvre : plus de maîtres que de classes, assez de RASED pour couvrir l'ensemble du territoire, et aussi le temps de concertation nécessaire à élaborer, suivre et adapter en permanence ces dispositifs.

Les heures de "soutien scolaire", outre qu'elles ne vont pas dans le sens du "mieux d'école" auquel nous aspirons, posent d'autres questions :

- sur quels critères seront retenus les élèves qui en relèveront ?
- quelle obligation de présence ?
- quelle articulation avec le travail fait en classe ? avec le travail du RASED ?
- quelle place pour les enseignants de maternelle ?
- le même dispositif est-il pertinent pour toutes les écoles ?
- comment tenir compte des inégalités territoriales ?
- quelle flexibilité sera exigée des personnels pour compenser ces inégalités ?...

Bref, de nombreuses questions sans réponses et surtout, une grande perplexité...

Jean-Marc Lestié

Réunions de secteurs:

Langon-La Réole: jeudi 8/11 à 17h30 école élém de St-Macaire

Bx-Floirac: jeudi 15/11 à 17h école Jean Jaures à Floirac

Lormont: mardi 13/11 à 17h 30 école Romain Rolland à Lormont

St-André-de-Cubzac: lundi 12/11 à 17h à l'école de Salignac

EVS

Plus de 80 personnes étant présentes à cette réunion. Même si la mobilisation de l'année passée a permis la reconduction du dispositif pour cette année, des revendications restent encore à porter:

Temps de travail pour les CAE: les heures au-dessus de 20h sont illégales

Les CAE ont des contrats "de 20h modulables jusqu'à 26h". Cette modulation est illégale. Les dispositifs cadrant les CAE prévoient l'impossibilité de la modulation du temps de travail. Les CAE qui ont un contrat de 20h doivent faire 20h. Les heures au-dessus sont des heures que l'employeur doit rémunérer.

Nous proposons aux EVS concernés un recours au prudhommes pour faire valoir leurs droits sur cette question. Cela conduirait à la rémunération des heures complémentaires faites au-delà de 20h, avec majoration de salaire de 10% pour les 2 premières et de 25% pour les suivantes. Nous proposons d'organiser collectivement ces recours.

Afin de constituer les dossiers de saisies des prudhommes, il est important de pouvoir chiffrer le préjudice financier. Pour se faire, il vous faut, depuis le début du contrat, comptabiliser de façon hebdomadaire les heures faites en trop (au-delà de 20h).

Il vous faut aussi apporter les preuves de ces heures faites. Il se peut qu'elles soient indiquées dans votre contrat par la présence d'un emploi du temps. Sinon, vous pouvez demander à votre directeur-trice de signer l'emploi du temps que vous faites effectivement.

Pour une garantie de réussite, il faut que cette action soit collective.

Une première réunion pour constituer les dossiers de saisie des prudhommes n'a réuni que 4 personnes. Le paiement de ces heures est un droit. Il nous appartient à tous de le faire valoir. Le SNUipp proposera de nouveau une date de réunion pour permettre un dépôt massif de recours.

Travail pendant les vacances au collège Pablo Neruda

Le collège Pablo Neruda propose visiblement aux EVS qui dépendent de lui de travailler au collège pendant les vacances scolaires dans un dispositif « collège ouvert », qui accueille des collégiens.

Ceci nous semble en contradiction avec les missions fixés par les fiches de postes des emplois d'EVS.

De plus les EVS sont des personnels mis à la disposition des écoles.

Si vous êtes contacté par le collège pour travail pendant les vacances scolaires, contactez le SNUipp.

Formation dans le cadre d'un projet professionnel

Les contrats de CAV et CAE prévoient de façon obligatoire ou non "une formation dans le cadre d'un projet professionnel". Cette formation ne peut pas être une formation d'adaptation au poste (ex: formation ASEH ou formation base-élève pour les EVS direction). Elle se situe bien dans le cadre d'un projet professionnel du salarié.

A ce jour, l'administration a toujours répondu négativement à cette revendication. Or c'est, en tout cas pour les CAV, une obligation.

Les personnels réunis le 16/10 proposent donc une action pour faire valoir le droit au financement d'une formation dans le cadre d'un projet professionnel. Ils proposent donc:

- que chaque EVS fasse auprès du collège-employeur dont il dépend une demande d'un financement d'une formation
- que chaque demande s'accompagne d'une copie au SNUipp
- que les refus soient envoyés au SNUipp

Nous envisagerons alors une audience auprès du Recteur pour faire valoir le droit à la formation et une saisie des prud'hommes en cas de maintien du refus.

Formation pour adaptation au poste

Les EVS accueillant des enfants en situation de handicap ont 60h de formation à l'accueil des enfants handicapés. Celle-ci a lieu le mercredi.

Certains EVS direction ont fait les formations à base-élève.

Ces informations sont des adaptations au poste. Elles sont nécessaires pour le métier et doivent donc se faire sur temps de travail.

Les EVS concernés devraient être en droit de récupérer ce temps de travail.

Communiquez au SNUipp tout refus de récupération.

Adrien Martinez

Dans un contexte de n-ième durcissement des lois sur l'immigration et en particulier de durcissement scandaleux des conditions de regroupement familial, de test ADN pour contrôler la filiation, de fichage généralisé des « sans papiers », la politique de traque menée par Brice Hortefeux frise au délire.

Pour atteindre les quotas d'expulsions fixés par le ministère, la traque aux étrangers devient une priorité gouvernementale (d'après le directeur national de la gendarmerie) et les conditions d'arrestations deviennent de plus en plus scandaleuses. Les incidents se multiplient :plus rien ne semble arrêter certains services de police.

Ce sont, un peu partout en France des enfants, des bébés, des handicapés arrêtées et placées en centre de rétention ; des femmes enceintes qui perdent leur foetus suite à leur placement en centre de rétention ; des familles séparées, les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance pendant que les parents sont en rétention ; des guet-apens pour arrêter les enfants ...

On ne pratique pas la chasse à l'enfant sans dommages collatéraux

Le chiffre tue!

La solidarité s'organise

Face à cet acharnement, les « sans papiers » sont désespérés : des mutilations en centre de rétention, des suicides pour échapper à l'arrestation ...

Qu'en est-il de la protection de l'enfance ? du droit à mener une vie familiale ?

Les interpellations au guichet des préfectures se multiplient : comment déposer un dossier ?

Un peu partout la résistance à ces pratiques s'organise, les RESF grossissent, se mobilisent, essayent de lutter sur tous les fronts. Leur action dérange le gouvernement qui essaye de dissuader les soutien en **criminalisant la solidarité**. Des membre du RESF placés en garde à vue pour leur soutien. Florimond militant SNUipp et RESF Marseillais est passé en

L'école maternelle en campagne

La commission maternelle du SNUIPP-33 s'est réunie le 17 octobre.

Le rapport du HCE ne nous semble pas forcément négatif pour ce qui est de l'école maternelle. L'« élémentarisation » qu'il pointe nous apparaît être un risque réel. Il faut y prêter attention car la spécificité de la pédagogie de maternelle est mise à mal. Cette réflexion doit être accompagnée de la demande de renforcement de la formation initiale et continue sur la maternelle.

La maternelle a un avenir mais il faut qu'on s'en occupe !

Contre l'augmentation du nombre d'élèves par classe, la baisse de la scolarisation des moins de 3 ans

Pour une école maternelle de qualité, moyen de la réussite de tous :

Colloque national le 27 novembre

La Scolarisation des 2 ans est en chute très nette.

Dans notre département, les chiffres n'ont jamais été très bons, mais les pourcentages baissent de façon significative (13,3% cette année- 25% en 2000).

Dans les départements accueillant traditionnellement les 2 ans de manière importante (Nord, Bretagne...), la chute est spectaculaire.

Nous envisageons l'organisation d'un stage de 2 jours au mois d'avril 2008.

D'ici là, des déléguées girondines participeront le 27 novembre au colloque national du Snuipp « la maternelle a de l'avenir ».

Nous nous inscrivons dans la campagne nationale du SNUIPP en direction de la profession, des parents et de l'opinion publique. Des outils audiovisuels sont en cours de réalisation. Nous proposons aux autres organisations syndicales et associations partenaires une publication nationale unitaire. Si vous souhaitez qu'une initiative soit organisée dans votre secteur, contactez-nous.

Annie Serres

Difficulté scolaire: retour sur les demi-journée d'infos

Lors de ces demi-journées d'informations syndicales portant sur le rapport du HCE sur l'Enseignement Primaire, l'enjeu de la réponse à la difficulté scolaire a constitué la question centrale.

En effet, au-delà de la querelle de chiffres (15% ou 40% selon les lectures plus ou assassines du rapport), l'École peine à faire réussir tous ses élèves. Elle obtient par contre de très bon résultats pour près de 60% des élèves.

Le mouvement syndical et les mouvements pédagogiques dénoncent cette situation depuis longtemps. Mais le gouvernement s'est toujours refusé a faire le saut quantitatif (notamment par la revendication du plus de maîtres que de classes) qui permettrait un saut qualitatif (la réussite de tous).

Martine Alcorta et Stéphane Bonnery, maîtres de conférence et intervenants dans nos réunions sur le rapport du HCE, donnent des éléments de caractérisation de la difficulté scolaire. Les enfants qui vont se trouver en difficulté sont ceux pour qui il y a un malentendu sur les enjeux d'apprentissage. Ce sont ceux qui, pour des raisons diverses, ne voient pas que l'enjeu est l'autoconstruction de la notion. Ils s'affairent sur le faire et non sur la construction du savoir.

Pour permettre la réussite de tous, c'est à lever ce malentendu qu'il faut s'employer. Il faut mettre au centre du système éducatif cette question. Comment faire que les enfants ne se trompent pas d'enjeu, de tâche réflexive, de but?

La réponse institutionnelle est, depuis la loi Fillon et la mise en place du socle commun et des PPRE, la diminution des ambitions et la répétition ad nauseam.

Les recherches présentées nous montrent que cette réponse ne saura pas résoudre la difficulté scolaire, car à aucun moment elle n'envisager de s'attaquer à la question essentielle du malentendu sur l'enjeu de ce qu'il se passe en classe. La réforme Fillon ne peut être qu'un moyen de relégation.

Le SNUipp, avec les mouvements pédagogiques, entend lutter pour donner à l'école les moyens de la réussite de tous.

Adrien Martinez

RESF

procès le 22 octobre. François Auguste, vice-président de la Région Rhône-Alpes passera en procès le 26 novembre prochain.

Samedi 20 octobre, une mobilisation sans précédent pour dénoncer ces pratiques, pour soutenir les militants poursuivis, pour dire que nous ne baisserons pas les bras face à cette politique du chiffre.

15000 manifestants à Paris, 26000 en France (dont 1000 à Bordeaux)

Restons mobilisés !

Julie Fradelizi

Excuses et explications

Nous avons annulé deux des demi-journées d'informations syndicales prévues lors du mois d'octobre car nous pensions que le nombre d'inscrits n'étaient pas suffisant, au vue des informations de l'administration.

Or ce n'était pas le cas. Le nombre d'inscrits réels s'est révélé supérieur à celui que nous avait donné l'IA.

Nous présentons nos excuses aux collègues lésés. Au vue des « erreurs de l'IA », il est très important que chaque collègue qui souhaite participer à une demi-journée d'informations syndicales nous annonce aussi son intention afin que ce qui s'est passé ne se reproduise plus.

Infos: les systèmes solidaires

En 1945, au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, le CNR (Conseil National de la Résistance) met en place la Sécurité Sociale.
Son objectif est, dans un pays délabré, à reconstruire, de permettre à tous de se soigner et de vivre dignement à l'âge de la retraite.
Pour cela, le CNR fait le choix de systèmes solidaires.
C'est à ces systèmes solidaires que s'attaquent depuis un certain nombre d'années le gouvernement.

Les retraites

En s'attaquant d'abord aux régimes spéciaux, comme celui des cheminots, des gaziers et électriciens, des marins pêcheurs, le gouvernement tente de diviser le monde du travail. En pointant ces régimes, acquis en raison de la pénibilité du travail, des horaires, de la dureté des condtions de travail, le premier ministre veut faire oublier au moins momentanément, qu'il compte bien allonger la durée de cotisation pour l'ensemble des salariés.
Le principe d'équité mis en avant peut s'entendre. Mais il doit nécessairement s'accompagner d'une réelle prise en compte de la pénibilité du travail. Sur ce point quelques chiffres:
un cheminot vit en moyenne 26 ans à partir du jour ou il part à la retraite, un marin 20 ans, un
électricien 24 ans. C'est à dire qu'il vivent entre 5 et 8 ans de moins que l'ensemble des français.
Le principe d'équité trouve là toutes ses limites, celui de justice sociale y prend tout son sens.

L'argent existe pour recréer de nouvelles solidarités.

De plus, les retraités bénéficiant des régimes spéciaux représentent 5% des retraités. Il apparaît clair que ce n'est pas eux qui font plonger le budget des caisses des retraites. Au contraire sans parler de nouveaux financements, une politique de hausse des slaires, de l''emploi, augmenterait mécaniquement les caisses de retraites. Par exemple, 1 actif sur deux qui a entre 50 et 60 ans ne travaille pas. Il est soit au chômage, soit en pré-retraite. Le combat pour un départ à la retraite au bout de 37,5 annuités, ou 40 , avec prise en compte de la pénibilité, du nombre d'enfants élevés s'accompagne naturellement de politiques ambitieuses en matière d'emploi et de hausse des salaires.

Mais l'enjeu de société que représente l'allongement de la vie, implique de se poser la question de nouvelles cotisations. Les éxonérations patronales représentent 67 milliards d'euros en 2006, la fraude fiscale, principalement due à la fraude à la TVA et au travail au noir représente 40 milliards d'euros. Les bénéfices en bourse des entreprises du CAC 40, (c'est à dire, sur la spéculation et l'accumulation) représentent 100 milliards d'euros.
L'argent existe donc, pour recréer de nouvelles solidarité et assurer à chacun une retraite méritée. mais le gouvernement mène une toute autre politique, celle de la satisfaction des intérêts de la finance, ouvrant aux banques et assurances le marché juteux du troisième âge tout en baissant les cotisations patronales et donc les coûts de production. La division des salariés, les oppositions nées de la crise de l'emploi l'y aident et sont le coeur de la stratégie de communication du couple Sarkozy-Fillon. La riposte unitaire des salariés du public comme du privé peut contrer cette offensive. Elle nécessite une réelle prise en compte des problématiques propres à chaque métier dans un système pérenne et financé. Le mouvement syndical avance sur ce point un certain nombre de propositions, que M Bertrand, ministre du travail, ne veut pas entendre, cramponné à l'allongement de la durée du travail comme une moule à son rocher.

Sébastien Laborde

Pour une politiq

Le principe directeur est que chacun soit soigné selon ses besoins, et chacun participe selon ses moyens. Ce type de système se met en place à cette période dans toute l'Europe.

Les entorses au système

Très vite, parce que les comptes de la sécurité sociale ne sont pas équilibrée, des exceptions sont faites au principe de solidarité du "à chacun selon ses besoins, à chacun selon ses moyens".
En 1967 est mis en place le principe du ticket modérateur : la sécurité sociale ne prend en charge que 70% du paiement des médicaments, 30% étant à la charge du malade, de la mutuelle ou de l'assurance. En 1983, le forfait hospitalier est créé : 20 F/jour à la charge du malade, de la mutuelle ou de l'assurance. Il est aujourd'hui à un montant de 16€/jour. En 2005, pour chaque acte médical, 1€ est à la charge du patient, jusqu'à un plafonnement de 50€/an. A cela s'ajoute une franchise de 18€ pour les actes lourds dépassant 91€.
A ces dispositifs s'ajoute le principe des dépassements d'honoraires non remboursables, qui concernent très majoritairement les spécialistes, les cliniques privées, ou le secteur privé des hôpitaux publics. Et maintenant, Sarkozy propose de nouvelles franchises sur les médicaments, les interventions paramédicales et le transport médicalisé.

Le système de franchise : un choix anti-économique

Si l'on compare les dépenses de santé au niveau international, on constate que les pays qui maîtrisent le mieux leurs dépenses de santé sont les pays qui les socialisent le plus.
Au Danemark, en Suède, en Grande-Bretagne, la part socialisée des dépenses de santé est supérieure à 80%. Le niveau de dépenses de santé est proche de 8% du PIB.
Aux Etats-Unis, la part socialisée des dépenses de santé est de l'ordre de 40%. Le niveau de dépense de santé est quasi le double des pays précédemment cités, avec 15% du PIB.
Plus les dépenses de santé sont à la charge de la collectivité, moins elles sont importantes.
D'autre part, une étude un peu fine des dépenses de santé montre que les franchises n'auront de toute façon qu'un impact minimal sur les dépenses de la sécurité sociale. En effet, les 10% des malades qui consomment le plus, parce qu'ils ont des affections lourdes, sont à l'origine de 70% des dépenses de la sécurité sociale. Il faut se dire tranquillement que ses malades ne s'arrêteront pas de l'être par la mise en place des franchises. Les franchises tentent de réguler les

ue de santé solidaire

dépenses "des petits consommateurs de soin". Or "ces petits consommateurs", qui représentent plus de la moitié de la population, sont à l'origine de 5% des dépenses.

Le système de franchise : un choix anti-sanitaire

On l'a vu, le système de franchise existe déjà en France. On peut donc étudier d'ors et déjà en partie ces conséquences. Les populations les plus touchées par le système des franchises sont de fait celles qui ont les revenus les plus faibles. On constate en comparant le type de "consommation de soin" entre cadres et ouvriers pour une même pathologie un retard de prise en charge des soins chez les ouvriers et conséquemment des frais plus important : la maladie étant traitée plus tard, elle est plus grave. Et oui.

Le système de franchise : un choix inique

L'Assurance maladie solidaire a pour principe que les assurés, à état de santé égal, sont pris en charge de la même manière, la solidarité s'exprimant en amont par des cotisations en fonction des moyens. Le système de franchise s'attaque à cette égalité de traitement.

D'autres choix sont possibles

On l'a vu, l'abandon du principe de solidarité est aberrant d'un point de vue économique, sanitaire et de justice sociale. Il faut au contraire le renforcer, en augmentant son financement. Pour cela plusieurs pistes sont envisageables: abandon des mesures d'exonération des charges patronales, taxation des profits…

Mais la question d'un système de santé solidaire implique aussi de se poser le problème de l'organisation de ce système de santé.

Un système de santé fondé sur la prévention est moins onéreux et plus efficace. Il faut donc développer les moyens de cette prévention (médecine scolaire, médecine du travail).

Le principe du paiement à l'acte est aberrant car il conduit à des comportements productivistes au détriment de la qualité de la relation au patient. Un système de paiement forfaitaire des médecins peut être envisagé.

Enfin, les questions de santé sont indubitablement liées aux questions sociales. Il faut de vraies politiques de logement, environnementales, d'emploi et de salaires.

Ce n'est pas d'une politique comptable dont nous avons besoin mais d'une politique de santé. Et cet enjeu est l'affaire de tous.

Adrien Martinez

Changer de département

Pour changer de département il existe deux opérations administratives : les permutations informatisées et les permutations manuelles (ineat-exeat).

Les permutations informatisées :

Tout instituteur ou PE titulaire au moment de sa demande peut y participer.

Les PE2 ne peuvent pas participer.

L'obtention de la permutation est liée d'une part au barème et d'autre part aux possibilités d'entrée et de sortie des départements : il est difficile de quitter un département déficitaire et difficile d'intégrer un département excédentaire.

Le barème : un certain nombre de points sont attribués selon plusieurs critères :

- échelon
- ancienneté totale
- garde d'enfant alternée et droit de visite
- rapprochement de conjoint
- enfants à charge
- durée de séparation
- renouvellement du 1er vœu
- exercice en zone violence
- majoration exceptionnelle de 500 points

Chaque candidat peut faire jusqu'à six vœux, mais le choix du premier vœu est très important car il a un barème spécifique et conditionne la prise en compte de certains éléments du barème.

Permutations manuelles :

Elles concernent les collègues ayant échoué aux permutations informatisées ainsi que les collègues dont le conjoint a été muté après les opérations de mutations.

Il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès de l'IA de son département (par voie hiérarchique) accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination du ou des département sollicités .

Aucune ineat ne peut être prononcé sans la délivrance d'un exeat

Les dossiers peuvent être constitué dès que l'on a connaissance de la mutation du conjoint, mais ils ne seront examinés en CAPD que vers le mois de juin 2008.

Certaines règles de permutations ayant été changées l'an dernier (l'union libre sans enfant n'est plus reconnue) d'autres pouvant l'être cette année (attribution des 500 points exceptionnels), n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider et contrôler votre dossier.

Soazic Lelann

Calendrier des changements de départements:

- du 19 novembre au 10 décembre 2007 : saisie des vœux sur I-prof

- du 11 au 13 décembre 2007 : envoi des confirmations de candidatures dans la boite aux lettres I-prof

- 21 décembre : date limite du renvoi des confirmations

- 22 février : date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature et des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur).

- fin mars 2008 : résultats

SNU-*Ipp*

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex
tél: 05 56 31 26 63 fax: 05 56 31 23 19
snu33@snuipp.fr http:// 33.snuipp.fr

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Adhérons ! Agissons ensemble !

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Il est indispensable pour mener la lutte pour le maintien et le développement des droits sociaux. Il est aussi le lieu de discussion et de réflexion sur nos pratiques professionnelles ou sociales. Mais l'action et l'information ont un coût. Le SNUipp ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents. **Donc n'hésitez plus, adhérez au SNUipp, syndicat majoritaire du 1er degré, et renvoyez votre bulletin d'adhésion dès la rentrée !**

- ❑ nouveau syndiqué(e)
- ❑ déjà syndiqué(e) au SNUipp 33
- ❑ déjà syndiqué(e) au SNUipp *(autre département)*

Nom: _____ Prénom: _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

_____

Téléphone: _____ Portable : _____

Adresse électronique _____

Adresse professionnelle : _____

_____

Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp.

Mode de règlement

Le montant de ma cotisation est de …….. € (voir tableaux ci-contre)

☐ Je paie par chèque(s) (de 1 à 5) à l'ordre du SNUipp 33, datés du jour de l'émission. (Indiquer le mois d'encaissement souhaité au dos.)

☐ Je choisis le prélèvement automatique.

☐ Le SNUipp a déjà l'autorisation de prélèvement sur mon compte

☐ Envoyez-moi les imprimés nécessaires

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

☐ Octobre ☐ Décembre ☐ Février ☐ Avril ☐ Juin

☐ Novembre ☐ Janvier ☐ Mars ☐ Mai ☐ Juillet

Date : signature:

NB : La cotisation de cette année sera à déduire des impôts 2008 (en 2009).

66% de la cotisation est déductible de vos impôts.

Entourez ci-dessous les éléments vous concernant

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		121 €	185 €
4		128 €	197 €
5		135 €	214 €
6	120 €	143 €	228 €
7	123 €	152 €	240 €
8	129 €	163 €	
9	136 €	174 €	
10	144 €	188 €	
11	158 €	202 €	

Indemnités

Spécialisé, IMF	Ajouter 8 €
Direction 5 cl. Et plus	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 13 €
Direction SEGPA ou étab. spé	Ajouter 13 €

Autres situations

PE1	Cotisation : 5 €
PE2	Cotisation : 115 €
AE, AVS	Cotisation : 40 €
EVS	Cotisation : 25 €
Mi-temps	3/5e de la cotisation
Temps partiel autre	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	Cotisation : 70 €

PEGC

Ech.	Cl. Norm.
5	121 €
6	127 €
7	133 €
8	141 €
9	148 €
10	157 €
11	166 €

Ech	H. C.	C.exc.
1	140 €	188 €
2	148 €	204 €
3	157 €	214 €
4	166 €	228 €
5	188 €	241 €
6	202 €	

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis. annuelle
1200	73 €
1300	79 €
1400	85 €
1500	91 €
1600	97 €
1700	103 €

Pension mensuelle	Cotis. annuelle
1800	109 €
1900	115 €
2000	121 €
2100	127 €
2200	133 €
2300	139 €